

Des aides pour améliorer votre habitat

Afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation ou l'adaptation de leur logement, Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé en juin 2018 un programme d'intérêt général, « Énergie & Adaptation ». En amont des travaux, le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), opérateur pour l'agglomération, vous conseille pour faire les bons choix et vous aide à financer votre projet.

Accessible aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs, le programme « Énergie & Adaptation » a pour principaux objectifs de réduire la facture énergétique des ménages, de lutter contre le mal-logement et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Véritable opportunité pour engager des travaux de qualité, « Énergie & Adaptation » s'inscrit dans la politique environnementale et sociale de l'agglomération. Son ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le chauffage mais aussi de valoriser l'offre de logement existante pour limiter l'étalement urbain.

Pourquoi pas vous ?

Près de 1000 ménages ont contacté le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), 70 % d'entre eux sont éligibles au programme.

300 propriétaires ont ainsi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'agglomération, d'une prime « Habiter Mieux », voire de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et d'aides des caisses de retraite. Ces financements, cumulables avec le crédit d'impôt, peuvent régulièrement dépasser 50 % du budget global des travaux, selon les cas.

Et vous, quel est votre projet ?

- **Pour faire des économies d'énergie et améliorer votre confort** : réalisez des travaux d'isolation, changez votre chaudière, remplacez vos menuiseries ou installez une VMC...
- **Pour adapter votre lieu de vie et préserver votre autonomie** : aménagez votre cuisine ou votre salle de bain, faites installer une douche à l'italienne avec un siège mural, optez pour des volets automatisés ou un sol antidérapant...

Quelles sont les conditions pour être éligible au programme « Énergie & Adaptation » ?

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.
- Les travaux doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Comment se faire accompagner gratuitement ?

- Vérifiez votre éligibilité auprès du CDHAT par téléphone au 02 96 01 51 91.
- Prenez rendez-vous pour un diagnostic et des conseils techniques à domicile.
- Étudiez les devis avec le CDHAT, puis engagez les travaux.
- Transmettez les factures au CDHAT qui vous informera du paiement des subventions.

Les permanences du CDHAT

Le CDHAT tient des permanences mensuelles gratuites et sans rendez-vous sur le territoire de l'agglomération pour vous informer et vous accompagner.

Bégard

4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Centre médico-social

1 rue du dispensaire

Belle-Isle-en-Terre

3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Site de l'agglomération

15 rue Crec'h Uguen

Bourbriac

1^{er} jeudi du mois de 14h à 15h30

Site de l'agglomération

1 rue de Tournemine

Callac

2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Site de l'agglomération

ZA de Kerguignou

Guingamp

1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h

Mairie

1 rue du Champ au Roy

Plourivo

2^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30

Maison de l'agglomération

2 rue Lagadec

Pontrieux

2^{ème} jeudi du mois de 11h à 12h30

Site de l'agglomération

Rue de Kérémarc'h

Renseignements

CDHAT

Tél. 02 96 01 51 91

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh